



Réunion du groupe-pays Madagascar de Cités Unies France

Vendredi 30 juin 2023 (10h00 – 12h30), en visioconférence

Compte-rendu

Introduction

Mot d'ouverture par **Pascal Duforstel**, Président du groupe-pays, Conseiller régional délégué à la coopération internationale, Région Nouvelle-Aquitaine

La dernière réunion du groupe-pays Madagascar a permis aux participants de travailler à la construction de la feuille de route pour l'année 2023/2024, mais également de faire un point d'actualité sur l'ensemble des coopérations avec Madagascar. Un sondage a ainsi été réalisé concernant les prochaines thématiques à traiter, et la thématique de l'eau et l'assainissement est arrivée en tête, ce qui explique l'organisation de cette réunion en coopération avec le pS-Eau.

En effet, actuellement 20% de la population malgache dispose d'un accès à l'eau potable géré en toute sécurité, et seulement 10% d'un accès à l'assainissement. Dans ce contexte, les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs clés en termes de gouvernance et de bonne gestion des ressources en eau. Ainsi la coopération décentralisée a un évident rôle à jouer et constitue un levier important pour accompagner les collectivités malgaches face à cette problématique.

I- Éléments de cadrage :

Liana Rajaonary, Responsable de pôle, pS-Eau.

L'objectif de cette intervention est de répondre à la question suivante : **Quelles sont les éléments à prendre en considération lorsqu'on entreprend des projets eau et assainissement à Madagascar ?** Mais également de présenter des données chiffrées (quantitatives et qualitatives) sur la place de la coopération décentralisée et non gouvernementale française dans ce domaine. Ces éléments seront illustrés de manière concrète par un diaporama (disponible en pièce jointe) et par le témoignage de la ville de Billère

Quelle est la nature des projets entrepris à Madagascar ? Sont-ils évolutifs ou répétitifs ?

- ⇒ En analysant les 5 dernières années, le pS-Eau constate que les projets sont assez évolutifs avec de nouvelles localités. D'autant plus que le pS-Eau recense environ 80% des projets de coopération financés par des collectivités françaises qui sont entrepris à Madagascar, il dispose donc d'une vision assez large de la nature de l'ensemble des projets. Néanmoins, une partie des projets consistent en de la réhabilitation d'autres projets entrepris via des programmes de financement antérieurs, nationaux et internationaux, qui se sont essoufflés.

Compte tenu des difficultés présentes sur d'autres territoires de coopération, est-ce que Madagascar profite d'une attractivité nouvelle ?

- ⇒ Du fait de sa position géographique et des coûts qui en découlent, Madagascar n'est pas le pays le plus attractif pour entreprendre des projets de coopérations. D'autres territoires comme le Cameroun ou plusieurs pays d'Afrique anglophone font l'objet de sollicitations croissantes du point de vue du pS-Eau, bien plus qu'à Madagascar. Néanmoins, il apparaît important de nuancer l'impact des difficultés présentes dans certains pays du Sahel, par exemple sur les chiffres de 2022, les projets menés au Burkina Faso apparaissent assez stables (pas de chute).

Témoignage de Jacques Cabane, élu en charge de la solidarité internationale et coopération décentralisée au sein de la ville de Billère, engagée avec la ville de Soavinandriana :

- ⇒ La ville de Billère est une commune de 13 000 habitants dans l'agglomération de Pau. La coopération avec Soavinandriana a commencé il y a 6 ans, à la suite d'un projet abandonné en République Centrafricaine en raison des troubles et de la guerre civile. Le projet est basé sur trois axes forts : une intervention sur l'eau et l'hygiène ; un jumelage des écoles sur les thématiques de l'interculturalité ; des réciprocitys et des mobilités (échanges de services civiques et de délégations entre les deux villes). Des analyses de besoin ont été réalisées par la ville de Billère, et il a été convenu que les interventions porteraient essentiellement sur les Fokontany (hameaux/villages repartis au sein de l'île).
- ⇒ La dimension technique est apportée par la ville de Billère mais la main d'œuvre est assurée par les populations locales. A ce jour, 3000 personnes ont pu avoir accès à l'eau potable pour un budget total d'environ 300 000 euros dont le financement est assuré par la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la ville de Billère.
- ⇒ La ville a également fait le choix de créer une ONG de droit malgache sur le territoire qui servait de portage pour l'ensemble des opérations, mais quelques difficultés financières poussent la commune à prochainement changer ce dispositif.
- ⇒ La coopération possède également plusieurs partenaires dont une université, une intercommunalité, une région, une commune ...

Marine Brodu, Assistante technique de la coopération Région Nouvelle-Aquitaine.

- ⇒ Ces dernières années on remarque que de plus en plus de collectivités décident de travailler en commun sur la thématique de l'eau et de l'assainissement : le pS-Eau et l'ONG Ran'Eau ont un groupe de travail constitué d'acteurs multiples dont des collectivités mais pas uniquement. Ces groupes permettent un réel partage d'échanges, de bonnes pratiques et de difficultés sur des thématiques très larges (GIRE, assainissement en milieu urbain, qualité de l'eau ...).
- ⇒ La région Nouvelle-Aquitaine mène également un important travail de capitalisation sur la gestion intégrée de la ressource en eau. De plus en plus de sujets liés au plaidoyer émergent entre ces différents acteurs de l'eau : un atelier important sur la décentralisation va prochainement se tenir à Tananarive.

I- Transferts financiers et modalités de financement des coopérations

Delphine Langlade, Chargée de mission coopération internationale, Région Nouvelle-Aquitaine.

- ⇒ Difficulté des collectivités à appuyer les communes malgaches sur la gestion de leurs ouvrages, car financièrement dans l'incapacité d'envoyer directement des fonds (blocage au niveau du Trésor public...). Ainsi, comment appuyer la maîtrise d'ouvrage des communes dans ces conditions ?

Jacques Cabane, Élu en charge de la solidarité internationale et coopération décentralisée au sein de la ville de Billère.

- ⇒ Face à cette problématique, la ville de Billère fait appel à un opérateur externe (le cabinet Best basé à Tananarive) qui assure une gestion intégrale des flux financiers, ce qui permet de les sécuriser.

Cette alternative place néanmoins les collectivités en marge de la légalité, ce qui rend la situation assez inconfortable.

Josselin Ravaz, Coordinateur du programme Eaurizon 2025, Métropole de Lyon.

- ⇒ Les règles de fonctionnement sont extrêmement souples au sein des coopérations décentralisées, parfois même inexistantes, ce qui place les coopérateurs sur le terrain seuls face à l'élu. Il faudrait éventuellement appuyer les coopérations, via des guides de procédures sur des questions de différents niveaux de validation ou encore sécuriser les processus de prises de décision dans les appels d'offres. Cela permettrait de formaliser les procédures.

II- Les Agences de l'Eau françaises, un partenaire clé de la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement.

Rémi Touron, Chargé de mission Coopération internationale, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

- ⇒ Les agences de l'eau françaises sont les principaux bailleurs de la coopération décentralisée sur les enjeux d'accès à l'eau et à l'assainissement, et mènent également des coopérations institutionnelles. A Madagascar, l'AERMC est en coopération avec le Ministère de l'Eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour accompagner au développement d'une politique locale de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). L'objectif est de montrer qu'il est possible de mettre en place des projets de GIRE à Madagascar, que le Ministère peut intégrer ce dispositif et que les agences nationales de gestion des ressources en eau peuvent apporter des réponses structurantes pour améliorer la gouvernance et le partage de ces ressources, dans ce contexte climatique qui est le nôtre. Un deuxième volet de l'action des agences de l'eau concerne la GIRE à l'échelle des projets d'accès à l'eau qui sont menés dans le cadre des coopérations décentralisées. En regardant le processus d'évolution de ces dernières années et les dispositifs financés par les agences de l'eau, on remarque une transition d'une action à caractère humanitaire vers une action capable d'ajouter aux infrastructures en place une gouvernance et une gestion durable des équipements.

Témoignage de Josselin Ravaz, Coordinateur du programme Eaurizon 2025, Métropole de Lyon :

- ⇒ Exemple de la Métropole de Lyon avec le programme Eaurizon : le projet est piloté en suivant le code de l'eau, qui n'est malheureusement pas appliqué par l'ensemble des acteurs de l'eau bien qu'il devrait être au centre de leurs actions. Au sein de ce projet, les acteurs travaillent sur des sous bassins versants, des petits bassins versants généralement présents sur une commune uniquement. Les communes sont donc accompagnées à définir un plan d'aménagement de bassins versants. Néanmoins, face à des grands bassins versants qui touchent plusieurs communes, des dispositifs d'appui à la mise en place de comités de bassins sont alors mis en place.
- ⇒ Concernant le financement de ces comités, même si le code de l'eau prévoit des dispositions, les arrêtés concernés n'ont jamais été pris. Une solution pourrait être de faire un plaidoyer auprès des ministères pour les sensibiliser sur le fait que sans dispositif de financement lié à la GIRE, les projets d'adduction de l'eau potable ne pourront pas voir le jour.

III- Retour sur les ateliers de la coopération décentralisée, restitution des ateliers et point d'étape du programme Récap'Alimentaire.

Lucas Giboin, Chargé de mission, Cités unies France.

- ⇒ Les dernières assises datent de 2018 et avaient pour thématiques :
 - Jeunesse et mobilité.
 - Gestion des risques.
 - Développement économique durable.

- Eau assainissement et déchets.
- Gouvernance.

Des élections sont prévues à Madagascar en fin d'année 2023, les assises seront donc postérieures à ces élections, ce qui laisse une incertitude pour les dates (a priori dans le courant de l'année 2024).

A qui sont destinées/ouvertes les assises ?

- ⇒ Toutes les collectivités territoriales françaises sont les bienvenues aux assises, qu'elles soient ou pas déjà engagées à Madagascar. De plus, tout un ensemble d'acteurs sont également présents : des représentants de l'État, des services de l'ambassade/de la DAECT, des acteurs associatifs ...

Point de retour sur les ateliers de la coopération décentralisée (entre le 31 mai et le 2 juin) :

Alexandre Magat, Attaché de coopération, Ambassade de France à Madagascar

- ⇒ 10 coopérations décentralisées étaient représentées lors de ces ateliers, les sujets suivants furent traités :
 - Le cadre juridique de la coopération décentralisée : la volonté de faire évoluer le cadre juridique autour de la coopération décentralisée a été largement manifestée, car ce sujet est revenu de manière systématique au sein des différents ateliers (statuts, portages financiers, portages salariaux ...). D'autres sujets en lien avec cette problématique ont également été abordés : dédouanement, obtention des visas pour les coopérants selon leur statut, mais surtout le portage financier. Aujourd'hui le cadre juridique de l'AICT à Madagascar est régi par un décret, et l'objectif serait de voir comment faire évoluer ce décret dans la perspective des assises et dans le tempo du PNDE.
 - L'entrepreneuriat : il apparaît important de créer un format plus participatif autour de sujets clés liés à l'entrepreneuriat (entrepreneuriat féminin, protection des travailleurs, formation et insertion professionnelle des jeunes, développement économique durable). Le but était donc d'aborder ces thématiques assez larges au prisme des coopérations décentralisées et de leurs activités quotidiennes.
 - Le volet formation : dédié à « L'approche fondée sur les droits humains » une priorité du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Point de retour sur le programme Récap'Alimentaire Madagascar :

- ⇒ Ce programme est un programme multi-acteurs qui avait été initié par le groupe-pays, il vise à renforcer les capacités de trois communes du Grand Sud de Madagascar. Une première formation « concevoir et mener des projets de territoire pour une agriculture durable » s'est tenue en mai 2023 à Ambovombe, à laquelle ont participé 17 personnes. Actuellement, les opérateurs et agents des collectivités bénéficiaires sont dans la phase de collecte des données et réalisation des diagnostics territoriaux.
- ⇒ Une deuxième formation concernera la co-conception de projets de territoire, tandis que l'action 2 du programme, qui visera à mettre en œuvre quelques actions pilotes issues de ce travail préliminaire, verra le jour en 2024.
- ⇒ Plus d'infos : <https://www.cites-unies-france.org/Programme-Recap-Alimentaire-Madagascar-une-premiere-formation-a-Ambovombe-du-22>

LISTE DES PARTICIPANTS

Karine Blanc, Chargée de relations internationales – Métropole de Lyon

Jacques Cabane, Élu en charge de la solidarité internationale et coopération décentralisée - Ville de Billère.

Catherine Caron, Chargée de mission – GESCOD

Lucie Coquisart, Chargée de mission coopération décentralisée – Ambassade de France à Madagascar

Pascal Duforestel, Conseiller régional délégué à la coopération internationale - Région Nouvelle-Aquitaine

Maria Galiana, Chargée de mission eau et assainissement – Le Grand Chalon

Lucas Giboin, Chargé de mission - Cités Unies France

Pascal Haajali, Chargé de mission – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Zainal Ibrahim, Responsable coopération décentralisée et relations internationales – Ville de Mamoudzou

Jonathan Koukoui, Stagiaire – Cités Unies France

Delphine Langlade, Chargée de mission coopération internationale – Région Nouvelle-Aquitaine

Sébastien Lefeuvre, Chargé de mission relations internationales – Conseil général Ille-et-Vilaine

Iulia Lenghel, Stagiaire – Conseil régional Aquitaine

Thomas Levy - Office de l'Eau en Réunion

Alexandre Magat, Attaché de coopération – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Enly Mahamoudou, Chargé de mission à la coopération décentralisée – Conseil général de Mayotte

Martine Moser, Cheffe du service Relations internationales – Ville de Mulhouse

Maïna Proust, Stagiaire – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Faustine Puech, Chargée de coopération décentralisée – Syndicat de l'Orge

Liana Rajaonary, Responsable de pôle – pS-Eau

Josselin Ravaz, Coordinateur du programme Eaurizon 2025 – Métropole 2025

Rémi Touron, Chargé de mission Coopération internationale eau et assainissement – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

